

Avis n° 2024-17 du CSRPN Occitanie
relatif à la validation de 7 sites
de l'inventaire patrimoine géologique d'Occitanie

Vu l'article L.411-5 du Code de l'environnement instituant d'une part le principe d'un inventaire du patrimoine naturel national incluant les richesses géologiques, paléontologiques et minéralogiques et fixant d'autre part que le CSRPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel ;

Vu les fiches des 5 nouveaux sites géologiques proposées par le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire du patrimoine géologique, et les 2 sites nécessitant des modifications majeures ;

Vu les délibérations lors de la réunion de la CRPG Occitanie le 21 mai 2024 ;

Vu la consultation électronique de la CRPG Occitanie du 21 juin au 11 juillet 2024 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 27 juillet au 1^{er} septembre 2024 ;

Sur proposition des présidents de la CRPG Occitanie,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel valide les fiches des géosites suivants :

- LRO2018 Panorama et géomorphologie glaciaire au col de Puymorens
- LRO4026 Dalles hettangiennes à empreintes de dinosaures de Saint-Laurent-de-Trèves
- OCC0096 Altération karstique de Nîmes-le-Vieux
- OCC0097 Détachement et mylonites de la montagne de Tabe
- OCC0098 Gouffre des Espélugues à Dions
- OCC0099 Lentille granitique varisque du rocher du Talur à Peyrusse-le-Roc
- OCC0100 Chaos de l'Amous à Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille

Toulouse, le 2 septembre 2024
La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino